

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES : QUELQUES CONSEILS POUR PARTIR TRANQUILLE

La période des congés de fin d'année et des départs en vacances est traditionnellement propice aux cambriolages des particuliers ou des petits commerçants.

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, prévoit l'extension de l'opération tranquillité vacances à toutes les périodes de congés scolaires. Conduite dans les mêmes formes que durant la période estivale, cette opération a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant toutes les vacances scolaires."

Les services de gendarmerie et de police du Gers, à travers l'opération "tranquillité vacances", peuvent contribuer à limiter ce risque.

Que devez-vous faire ? Avant de partir, vous devez vous présenter à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police de votre domicile, afin de signaler votre départ en vacances. Il vous sera demandé de remplir un formulaire. Aucune suite ne pourra être donnée à un signalement par téléphone, fax ou courrier électronique.

Durant votre absence, à l'occasion des services de surveillance, des passages seront effectués devant votre domicile ou votre commerce, de jour comme de nuit afin de dissuader tout cambriolage. Un compte-rendu de passage(s) sera déposé dans votre boîte aux lettres à l'occasion de ces visites.

Quelques incontournables avant de partir :

Voici par ailleurs quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.
Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.
- Il est important de " faire vivre " votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.
Une prise de type " minuteur " peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures.
- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.
En tout état de cause ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique signalant votre absence.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.
Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les.
Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment sur les conditions de leur protection.